

Diese Meldung kann unter <http://www.presseportal.ch/de/pm/10000088/100609023/votation-f-d-rale-du-26-septembre-caritas-dit-non-la-r-vision-de-l-assurance-ch-mage-un-d-mant> abgerufen werden.

Caritas Schweiz / Caritas Suisse

Votation fédérale du 26 septembre: Caritas dit non à la révision de l'assurance-chômage - Un démantèlement insidieux de l'assurance sociale

24.08.2010 - 09:20 Uhr, Caritas Schweiz / Caritas Suisse

Lucerne (ots) - Caritas Suisse recommande de refuser la révision de l'assurance-chômage. Les changements proposés conduisent à un démantèlement insidieux de l'assurance sociale et n'assurent pas un financement durable des tâches de l'assurance-chômage.

La révision de l'assurance-chômage, qui sera votée en raison du référendum du 26 septembre, est encore un exemple du démantèlement insidieux de la protection sociale offerte par les assurances sociales. Elle limite le cercle des assurés, raccourcit les délais et durcit les conditions. La protection sociale des jeunes demandeurs d'emploi est particulièrement démantelée.

Avec ces mesures, Caritas considère que l'équilibre entre la flexibilité du marché du travail et la sécurité sociale est dérégulé. Cela charge encore plus les individus et leur famille et augmente leurs risques dans un contexte de globalisation et de lutte acharnée des sites économiques.

Malgré ces mesures d'économie, la révision ne va amener aucun financement durable des dépenses de l'assurance-chômage. D'autres démantèlements sont encore attendus. Selon Caritas, l'assurance-chômage ne peut être assainie qu'avec l'augmentation des cotisations des employeurs et des employés, en touchant en particulier celles des plus hauts salaires.

ots Originaltext: Caritas Schweiz / Caritas Suisse
Internet: www.presseportal.ch/fr

Contact:
Regula Heggli, responsable de la section Politique sociale
Tél.: +41/41/419'23'37
E-Mail: rheggli@caritas.ch

Originaltext:	Caritas Schweiz / Caritas Suisse
Medienmappe:	http://www.presseportal.ch/de/pm/10000088/caritas-schweiz-caritas-suisse
Medienmappe als RSS:	http://presseportal.de/rss/pm_10000088.rss2